



Certificat



Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

23/233857/030220231655

I.2 Type d'opérateur

- Operateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

POUZATEL AGRI LANGENEGGER

Rowena EARL

Le Pouzatel

46700 Mauroux - France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS

FR-BIO-01

Lieudit Lamothe Ouest

32600L'Isle Jourdain

FRANCE

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

Production, Stockage

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
- production durant la période de conversion
- (B) Animaux et produits animaux non transformés
- production biologique, sauf durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

Animaux et produits animaux

Chèvre	Biologique
Chevrette	Biologique
Chevreaux	Biologique
Bouc	Biologique

Surface de biodiversité

Prairie temporaire	En conversion
Prairie permanente	En conversion

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

03/02/2023-l'Isle Jourdain
Le Directeur Général,
Thierry STOEDZEL

Signature

I.8 Validité

Certificat valide du **03/09/2022** au **31/03/2024**

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://certificat.ecocert.com>, faisant foi.

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite

